

Communiqué de Presse

Le 27 mars 2006,

Ermont fleurie : un concours aux accents chaleureux

Le concours *Ermont fleurie* est ouvert jusqu'au 31 mai. Les Ermontois pourront faire valoir leurs talents de jardinier en fleurissant leur balcon, cultivant leur votre jardin, l'heure est à l'imagination.

Les fleurs sont synonymes de gaieté, de chaleur retrouvée et de beauté. Vivre au sein d'un cadre de vie agréable et fleuri importe à tous et des balcons et des jardins bien entretenus participent à créer une atmosphère de vie plaisante. Pour encourager ces initiatives qui favorisent au quotidien le bien-être de tous, la ville organise, depuis une vingtaine d'années maintenant, le concours *Ermont fleurie*. Compositions, fleurs et plantes diverses et variées permettent à chacun de s'exprimer et de valoriser sa propriété tout en embellissant sa ville.

Le concours

Pour concourir, il suffit de remplir le coupon diffusé dans le magazine municipal *Ermont* et de la retourner avant le mercredi 31 mai prochain. De juin à septembre, un jury, composé d'élus et de membres des conseils de quartier, déterminera les plus remarquables des balcons et jardins ermontois.

Les récompenses

Les gagnants des catégories 1 (maisons et jardins) et 2 (balcons, terrasses, fenêtres, clôtures ...) remporteront :

- 1^{er} prix : un voyage pour deux personnes d'une valeur de 550 € ;
- 2^{ème} prix : un week-end pour deux personnes d'une valeur de 250 € ;
- 3^{ème} prix : un lot de livres sur les jardins et un bon d'achat d'une valeur de 100 € au centre commercial Cora ;
- 4^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € au centre commercial Cora ;
- 5^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 70 € au centre commercial Cora ;
- 6^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € au centre commercial Cora.

Les résultats seront donnés en fin d'année.



Contact presse : Direction de la Communication

veronique.urvoy@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande

Le règlement du concours *Ermont fleurie*

- 1 - Le concours est réservé aux Ermontois.
- 2 - Les décorations florales doivent être visibles de la rue.
- 3 - Le jury notera la qualité, la variété, la quantité et la permanence de la décoration florale.
- 4 - Il est possible de concourir dans quatre catégories (voir le coupon d'inscription ci-dessous).
- 5 - Les professionnels ne peuvent pas s'inscrire au concours ; ils sont cependant invités à y participer, pour un classement "hors concours".
- 6 - Le concours est organisé par le conseil municipal.
- 7 - Le concours est ouvert du 1^{er} juin au 15 septembre.
- 8 - Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours, ainsi que les décisions du jury.

Ce concours contribue également à l'attribution des "fleurs" décernée à la ville par le jury du concours régional *Villes et villages fleuris*.

Ermont fleurie

Inscription jusqu'au le 31 mai

Mairie d'Ermont à la Direction des Services Techniques

Service Environnement

100 rue Louis Savoie - BP 83 - 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 99 - Poste 39 93.

